

Le Seignadou

Le signe de Dieu



FRATERNITÉ SACERDOTALE SAINT-DIE X

PRIEURE SAINT-JOSEPH-DES-CARMES

11290 - MONTREAL-DE-L'AUDE

Téléphone : 04 68 76 25 40

Mars 2009

L'éditorial

Les épreuves n'ont pas manqué en ce début d'année, et certaines familles n'ont pas été épargnées dans leurs enfants. C'est sans doute l'occasion pour nous tous de vivre avec plus de profondeur la grande union des âmes et des cœurs dans la communion des saints, et dans la prière. Mais ce peut être aussi l'occasion de réfléchir sur le sens et la place de l'épreuve dans la vie humaine et donc dans l'éducation de nos enfants.

J'ose affirmer que c'est une grande erreur que de vouloir à tout prix éviter à nos enfants de souffrir. Je ne dis pas qu'il faille les faire souffrir, mais je dis qu'il faut leur apprendre à « intégrer » la peine, l'effort, la privation, le mal dans leur vie, afin qu'elle ait quelque chance d'être vraiment chrétienne, lointain reflet vivant de la vie de Jésus-Christ.

Très schématiquement, nous pouvons dire que la souffrance peut avoir trois visages.

Il y a d'abord la souffrance « anormale », qui n'est que subjective, qui résulte de nos égoïsmes et de nos mauvais désirs contrariés, celle dont nous sommes nous-mêmes les artisans : c'est l'insatisfaction d'un caprice, d'une envie, d'une humeur désordonnée... cette souffrance, en fait, est créée par l'enfant lui-même, par les désordres qu'il porte en lui, et il faut donc lui enseigner comment il doit la faire cesser en mettant de l'ordre dans ses passions déréglées.

C'est alors qu'intervient cette autre souffrance que nos enfants doivent découvrir et apprendre dès leur plus jeune âge : celle de l'effort nécessaire pour mettre de l'ordre en soi, pour développer toutes les vertus déposées en germe dans l'âme au jour de son baptême, pour acquérir la science et la vertu, pour s'établir dans la vérité et faire le bien, pour devenir chrétien pas seulement de nom mais en actes. C'est ce qu'on appelle l'esprit de pénitence ou de sacrifice, qui a pour but, non pas la souffrance, mais la libération de la volonté de tous les désordres ou caprices de la nature qui l'empêchent d'aimer en vérité.

Mais il y a aussi la souffrance objective, réelle et concrète, qui heurte la sensibilité ou le cœur, la chair ou l'esprit, et qui est le mal, humainement injuste, privation d'un bien nécessaire, insatisfaction d'un besoin réel : maladie, accident, échec, deuil, épreuve physique ou morale, etc. Cette souffrance est un mal, mais elle est inévitable !

Quelle qu'elle soit, il faut apprendre aux enfants à ne pas craindre l'effort, la peine et la douleur. Il ne faut pas vouloir préserver les enfants à tout prix de ce qui peut les faire souffrir, mais il faut leur enseigner à lui donner un peu de valeur, afin qu'ils soient capables de consentir aux choix et aux renoncements que leur imposera inévitablement une vie chrétienne adulte. Il faut apprendre aux enfants la spontanéité de l'offrande !

Combien de nos enfants, hélas, baissent les bras dès les premiers combats d'une vie qui ne sera jamais adulte, d'une vie où ils demeureront d'éternels adolescents, sans cesse livrés à leurs passions et donc toujours vaincus, parce qu'ils n'ont pas « trempé » leur âme lorsqu'elle était encore souple et perfectible, en lui donnant ses premières victoires dès l'éveil de la raison, avec la grâce de Notre-Seigneur Jésus-Christ, dans l'effort raisonné et volontaire.

Je revoyais, il y a peu de temps, l'émouvant témoignage des parents de Jeanne-Marie, horriblement torturée et assassinée le 18 juin 2004 à l'âge de 11 ans : *j'ai appris à mes enfants à offrir leurs souffrances à Jésus... je suis certaine que c'est ce qu'elle a fait ! Dans l'éducation que nous donnons aux enfants, la souffrance est sublimée, en quelque sorte... quand on se pince le doigt, on dit toujours : tu donnes à Jésus... on leur apprend à toujours à unir nos peines à celles de Jésus... Je pense que, dans ces moments-là, elle a dû avoir ce réflexe... donner toutes ses peines à Jésus, elle le faisait spontanément à la maison.*

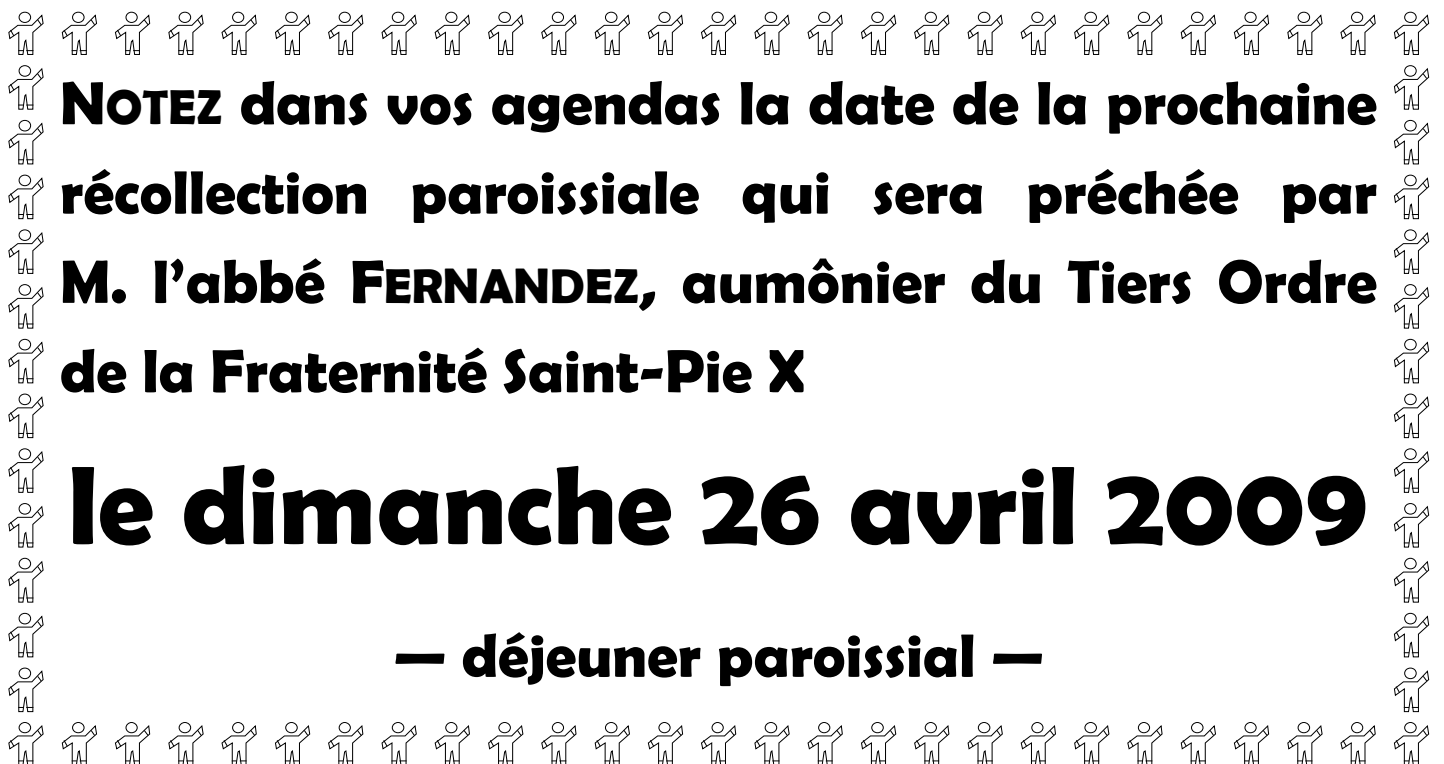
Que de parents, hélas, par crainte de contrarier leur enfant, ou plus simplement pour avoir la paix, cèdent devant tous les caprices ou les plaintes de leurs enfants. Qu'un enfant pleurniche et se plaigne, et aussitôt les parents font chorus et le plaignent à leur tour, soit parce qu'il s'est fait un bobo, soit parce qu'il a du travail, soit parce qu'il a été grondé ou a eu une mauvaise note. Plaindre un enfant, c'est lui rendre un très mauvais service. Ce qu'il faut, c'est le consoler !

C'est tout autre chose. Le plaindre c'est prendre son parti contre ce qui le fait pleurer (et ceux ou celles qui lui imposent une contrariété !) alors que le consoler c'est se mettre à ses côtés pour qu'il ne soit pas seul à souffrir, pour l'aider à vivre et offrir sa peine ; le consoler c'est lui dire : *donne à Jésus qui a souffert pour toi*, alors que le plaindre sera lui dire : *mon pauvre petit, comme tu es malheureux, c'est bien vrai que tu as trop de travail, c'est bien vrai que les autres sont méchants avec toi, etc...* agir ainsi c'est l'enfoncer dans son malheur, sa colère ou sa révolte, et c'est agir contre la vérité, contre la justice et contre la charité due à son enfant !

Ces propos, sans doute sont bien austères mais ils méritent peut-être un peu de réflexion, et je les complète tout simplement avec l'extrait d'une lettre de l'abbé Berto à de jeunes parents : *Un enfant n'est pas heureux si on le gâte, si on cède à ses caprices, si on lui donne raison quand il a tort. Un enfant est heureux quand il est absolument sûr qu'ON L'AIME, tout simplement ; mais qu'on l'aime pour lui-même, pour sa valeur infinie devant Dieu, sans défaillance, sans faiblesse, sans caprice (car il y a aussi les caprices des éducateurs, et même des papas et mamans) mais avec égalité, constance d'action, patience, fermeté inlassable. C'est cela aimer. (Lettre du 1^{er} septembre 1958)*

Saint et généreux Carême à tous et toutes.

Le Seignadou



NOTEZ dans vos agendas la date de la prochaine récollection paroissiale qui sera prêchée par M. l'abbé FERNANDEZ, aumônier du Tiers Ordre de la Fraternité Saint-Pie X

le dimanche 26 avril 2009

— déjeuner paroissial —

Chronique de février

Eprouvant fut ce court mois de février pour notre communauté de l'Aude : une jeune fidèle gravement accidentée et trois séminaristes d'Ecône décédés dans une avalanche. L'épreuve est certainement source de grâces et l'on ne peut que s'incliner devant Celui qui régit tout l'univers « avec ordre, poids et mesure » comme le répète sans se lasser saint Augustin. Une veillée d'adoration pour Camille Grenet était organisée au Cammazou à la demande des élèves, tandis qu'une messe de requiem était chantée à Saint-Joseph -des-Carmes pour le repos de l'âme de jeunes lévites. Les familles remercient du soutien des prières et des témoignages de sympathie (cf. encart ci-dessous).

Cette méditation sur la mort doit être mise à profit en ce début de Carême pour faire un sérieux examen de conscience et s'interroger sur la correspondance de notre volonté avec le bon vouloir divin : aimons-nous suffisamment Jésus ? Offrons-nous assez de sacrifices et de prières pour la sanctification des prêtres et la conversion des pécheurs ?

Alors que nos prêtres ne cessent de nous rebattre les oreilles avec le mot angoissant d' « **ENGAGEMENT** » resterons-nous éternellement indifférents à la « folie de la croix » ?

- engagement dans le Tiers Ordre de la Fraternité Saint-Pie-X (cf. *Seignadou* de janvier 2009) ;
- engagement dans l'apostolat religieux (cf. *Seignadou* de février 2009) ;
- engagement dans l'action politique (cf. *dossier spécial* p. 6) ;
- engagement aux Foyers adorateurs (cf. p. 14).

« Quand on n'a pas tout donné... on n'a rien donné » - « On ne peut étreindre Jésus qu'en étreignant sa croix. »

Terminons en mentionnant de belles intentions de prières pour stimuler la générosité : la prise de soutane d'Arnaud Kervizic (ancien élève), Loïc Verschuur (fils de Mme Delmotte, veuve Verschuur) et de Louis Pieronne (paroissien) à laquelle se sont rendu MM. les abbés Le Noac'h et de Sivry, le 2 février dernier ; ainsi que les ordinations à venir qui seront conférées à Ecône : tonsure pour Denis Quigley le 7 mars, seconds mineurs pour François Delmotte, Grégoire Chauvet et Amaury Graff et sous-diaconat pour Jean de Loÿe (paroissien), Anthony Romanens, Louis Peron, Thierry Roy et Louis-Edouard Meugniot (anciens élèves et surveillant) le 28 mars.



Arnaud KERVIZIC entouré d'abbés, séminaristes et anciens de l'école

Remerciements



Les familles GRENET et BIRGNOL remercient les prêtres, les religieux, les religieuses et les fidèles de la générosité de leurs prières et de la délicatesse de leur soutien.



Prochaine « **causerie philosophique** » :

vendredi 20 mars 2009

à 20h30 à l'école saint-Joseph-des-Carmes

(en classe de 2^o)



Mouvement Catholique des Familles

Prochaines réunions du « **cercle éducation** » :

• **jeudi 26 mars 2009**

• **Jeudi 30 avril 2009**

à 14h à Villasavary, chez Mme Morillon (04.68.76.25.37)

spiritualité

Les samedis 7 et 28 mars 2009 auront lieu au séminaire d'Ecône la cérémonie de tonsure (D. Quigley) et les ordinations aux ordres mineurs et au sous-diaconat. Nous vous avons proposé, l'an passé, quelques réflexions sur les quatre ordres mineurs (portier, lecteur, exorciste et acolyte). Les élévations suivantes sur l'ordre majeur du sous-diaconat vous aideront à prier et à vous sacrifier pour ces jeunes lévites qui s'engageront définitivement à la suite du divin Maître en réalisant ce fameux « pas » si magnanime !

On a coutume de représenter les saints Ordres par l'image de l'escalier à sept marches qui mène vers le sacerdoce. Cette distinction de chaque ordre s'établit en fonction de son rapport plus ou moins étroit à l'Eucharistie. Le Concile de Florence (1439) dans son décret pour les arméniens (DS 1326) a consacré cette magnifique hiérarchisation au sein du sacerdoce dont le cinquième degré est le sous-diaconat. Premier des trois ordres majeurs, c'est par sa réception que le clerc entre dans les ordres sacrés.

Le sous-diaconat est l'étape capitale vers le sacerdoce. La gravité des paroles que l'évêque adresse aux ordinands en témoigne. L'instant est solennel puisqu'en recevant cet ordre, le clerc s'engage définitivement comme ministre de l'Eglise : c'est « le pas » ! C'est pourquoi, après la mise en garde de l'évêque sur l'importance de l'engagement, les ordinands sont invités à faire un pas en avant afin de manifester leur décision irrévocable. Suit alors la prostration et le chant des litanies implorant l'assistance de la cour céleste. Ce rite se retrouve au diaconat et au sacerdoce car il est la caractéristique des ordres sacrés.

Sont dits sacrés les ordres qui donnent un pouvoir sur la chose sacrée par excellence : l'Eucharistie. En effet, le sous-diacre prépare les oblats et le diacre les présente au prêtre qui les consacre. De sa nature d'ordre sacré naît deux obligations aux sous-diacres : le célibat et le bréviaire.

Le sous-diacre a donc le pouvoir de préparer la matière du Sacrifice. Ce pouvoir, il l'acquiert par la réception du calice vide que lui présente l'évêque. Le sous-diacre est ainsi configuré au Christ *médiateur* et *serviteur*. *Médiateur*, parce que désormais, c'est lui qui versera la goutte d'eau mélangée au vin dans le calice, signe des sacrifices et prières des fidèles ; *serviteur*, car il est l'assistant du diacre à qui il présente les oblats, pour qui il porte l'Evangile, et qu'il précède dans les processions. Ainsi, deux vertus le caractérisent : la religion et l'humilité. Elles sont magnifiquement exprimées par l'attitude du sous-diacre pendant l'offertoire et le canon de la Messe où, revêtu d'un long voile, il tient devant ses yeux la patène comme se cachant le visage indigne de regarder l'action sacrée.

Pour sa fonction, le sous-diacre porte désormais l'*amict*, image de la foi protectrice ; l'*aube*, signe de la grâce obtenue par sanctification du corps et de l'esprit ; le *cordón*, qui manifeste la maîtrise des passions ; le *manipule*, qui rappelle les liens qui enlacent les mains si bienfaisantes de Notre Seigneur Jésus-Christ, et enfin la *tunique* qui représente la solide doctrine que doit posséder qui s'approche des mystères sublimes.

Si le sous-diacre peut désormais exercer ces fonctions, c'est en revanche pour lui un devoir de réciter l'Office divin ou Bréviaire, cette louange divine que la Sainte Eglise adresse à la Bienheureuse Trinité par l'intermédiaire de son céleste époux, continuation à travers le temps de la prière du Christ à son Père. Ce chant nuptial mystique rythme la journée liturgique et manifeste la pérennité de la gloire divine et notre devoir de la célébrer. Le sous-diacre profère donc cette hostie des lèvres se préparant ainsi au pouvoir de consacrer l'Hostie immaculée.

Enfin, par le sous-diaconat, le jeune clerc s'engage à un sacrifice fécond et particulièrement cher à Dieu : le célibat sacerdotal. A l'instar de la confection de l'Eucharistie, sa préparation exige du ministre un cœur pur et détaché des choses de la terre. De même que la Mère de Notre Seigneur a été vierge parce que d'elle est né le Fils de Dieu, de même le prêtre le faisant descendre sur l'autel doit être pur, ainsi que le diacre et le sous-diacre qui participent du sacerdoce.

Certes, ce célibat est une folie pour notre monde hédoniste. Et pourtant c'est une richesse extraordinaire et féconde dont la nécessité s'est imposée dès les premiers siècles de l'Eglise. Au V^e siècle, le Pape Léon III rappelle cette obligation pour les trois ordres sacrés. Le sous-diacre n'est pas seulement à l'image du Christ *médiateur*, mais aussi à l'image du Christ *souffrant* et *crucifié*. C'est la raison pour laquelle il doit mener une vie mortifiée et détachée en rémission de ses péchés et de ceux du monde. Renonçant par amour à un bien légitime, il s'attache à Dieu et lui présente un cœur pleinement réservé.

Elevons donc nos voix vers le ciel pour les jeunes lévites – parmi lesquels figureront un paroissien de la chapelle : **Jean de Loÿe** et quatre anciens de l'école : **Anthony Romanens, Louis Peron, Louis-Edouard Meugniot** et **Thierry Roy** – qui seront ordonnés sous-diacres à Ecône le samedi 28 mars 2009 afin qu'ils fassent un pas résolu et généreux au service de la Sainte Eglise. Que le Saint-Esprit les illumine de sa grâce et les soutienne dans cet état magnifique auquel il a voulu les appeler.

Pèlerinages

Pèlerinage à Notre-Dame de Marseille – samedi 14 mars 2009

Sur le thème : le combat de la FOI

Aucun d'entre nous n'a choisi la période au cours de laquelle il aurait à vivre sur cette terre. Si nous l'avions pu, peut-être aurions-nous préféré naître en des temps plus chrétiens, dans un monde moins violemment opposé à Notre Seigneur Jésus-Christ. Cependant, puisque c'est à cette époque et non à une autre que nous avons été appelés à passer nos années terrestres, il nous faut, bien loin de gaspiller le temps qui nous est imparti, travailler de toutes nos forces, de tout notre cœur et sans jamais nous décourager, **à notre sanctification et à l'accroissement du règne de Notre Seigneur Jésus-Christ dans les âmes et sur les sociétés.**

Mais il doit être bien clair pour nous tous qu'aucune sanctification, aucune extension de ce règne de Notre Seigneur Jésus-Christ sur notre âme, sur les âmes et sur les sociétés ne peut se produire si, avant toute autre chose, il n'y a pas d'abord, en nous, une augmentation, **un accroissement de la vertu de Foi**, c'est-à-dire une conviction, à la fois plus intime et plus vive, plus intérieure et plus forte, plus profonde et plus ardente, que **rien n'est possible sans Notre Seigneur Jésus-Christ**, que tout devient au contraire incroyablement possible, jusqu'au déplacement des montagnes, avec Lui et en Lui : « *Je puis tout en Celui qui me fortifie.* » Phil. IV,13. De Lui seul nous espérons fermement le Salut. Notre Foi doit nous amener à cette certitude brûlante qu'en nous tournant toujours plus vers Lui, nous nous trouverons désormais revêtus de sa force et de ses vertus, et admirablement aptes au grand combat que nous devons mener de toute notre âme si nous ne voulons pas périr.

C'est pourquoi, en cette époque d'autodestruction de l'Eglise où notre Foi se trouve ruinée par l'hérésie, où notre sainte religion se trouve humiliée comme elle ne l'a jamais été, où l'Islam victorieux multiplie la construction de ses minarets sur les sols de nos chrétientés détruites, nous avons d'abord conscience que **notre plus grand devoir, notre préoccupation essentielle, est que ne disparaisse pas ce qu'il reste encore comme miettes de la Foi et de la Confession de la Foi en ce monde.** Il ne subsiste en effet aucune autre espérance que celle qui provient de ces braises demeurées allumées sur le tapis des cendres du Catholicisme.

NOTRE COMBAT, LE COMBAT DE LA FRATERNITÉ, LE COMBAT DE LA TRADITION EST AVANT TOUT ET PAR-DESSUS TOUT LE COMBAT DE LA FOI ET DE LA CONFESION DE LA FOI À LA FACE DE L'EGLISE. Tout ce qui a été fait par Monseigneur Lefebvre et par nos anciens ne s'explique qu'ainsi : par la Foi en Notre Seigneur Jésus-Christ qui était la leur et qu'ils voulaient servir. Nous n'avons, aujourd'hui, aucun autre désir que celui-là : livrer encore et toujours le combat de la Foi, lutter pour que la Foi ne soit pas davantage étouffée par les fumées de l'erreur, de la confusion des idées et de l'hérésie.

Extrait du sermon de M. l'abbé de Cacqueray au pèlerinage de Lourdes, octobre 2008

PLAN DU LIVRET SPIRITUEL — disponible au secrétariat de l'école Saint-Joseph-des-Carmes

I/. **Dans un monde qui a perdu la Foi...**

- 1.1. la perte de la Foi dans l'Eglise
- 1.2. les conséquences désastreuses pour la société

II/. **... notre principal devoir est de nourrir notre vie spirituelle d'une foi VRAIE et PARFAITE...**

- 2.1. la foi est certes un don de Dieu
- 2.2. mais il est impératif d'en vivre aussi parfaitement que possible
- 2.3. et de la conserver intègre

III/. **... pour ensuite la propager dans un rayonnement apostolique et politique.**

- 3.1. devoir impérieux d'être des témoins
- 3.2. agir avec prudence et circonspection
- 3.3. les conditions indispensables pour l'apostolat

Pèlerinage du Sacré-Cœur – Pentecôte 2009

DANS LE SILLAGE DE SAINT PAUL : Colonne de l'Eglise, Apôtre des Nations.

C'est le thème du prochain pèlerinage de Pentecôte, les 30, 31 mai et 1^{er} juin 2009, entre Notre-Dame de Chartres et le Sacré-Cœur de Paris.

Pour le deuxième millénaire de la naissance de ce très grand saint, le pape BENOIT XVI a déclaré le 2 juillet 2008: "Saint-Paul est exemplaire pour nous à cause du don total et inconditionnel de sa vie au service du Seigneur et de l'Eglise... Puissiez-vous entrer avec enthousiasme dans l'année paulinienne et méditer la vie et les écrits de ce grand apôtre pour grandir en Dieu !".

Mais pour nous rendre plus nombreux à ce pèlerinage, source de grâces innombrables, nous devons pouvoir aider financièrement les moins aisés d'entre nous et les familles nombreuses. **Je lance donc un appel à ceux qui ne pourront pas marcher pour qu'ils parrainent un pèlerin en faisant un don**, si minime soit-il. Un bulletin de parrainage est joint à ce numéro (cf. tract joint).

Soyons apôtres comme Saint-Paul, chacun selon ses capacités.

Le responsable de région, G. Beauval

dossier spécial : apostolat et politique (2)

« Nécessairement et continuellement, la vie humaine, privée et sociale, se trouve en contact avec la loi et l'esprit du Christ ; il en résulte par la force des choses une **compénétration réciproque de l'apostolat religieux et de l'action politique**. Politique, au sens relevé du mot, ne veut pas dire autre chose que collaboration au bien de la Cité. Mais ce bien de la Cité s'étend fort au large, et par suite, c'est sur le terrain politique que se débattent et se dictent aussi les lois de la plus haute portée, comme celles qui concernent le mariage, la famille, l'enfant, l'école, pour Nous borner à ces exemples. Ne sont-ce pas là des questions qui intéressent au premier chef la religion ? **Peuvent-elles laisser indifférent, apathique un apôtre ?** »

Ces paroles prononcées par Pie XII, en octobre 1951, manifestent – s'il était nécessaire – le lien évident qui associe apostolat et politique. Si le premier impératif est de former en nous une âme d'apôtre sur le modèle de Notre Seigneur Jésus-Christ, le second s'imposera à nous comme une conséquence normale : déverser autour de nous le trop plein d'amour qui inonde notre âme par un investissement au sein de la commune ou d'associations en faveur de la famille, cette « cellule sociale » qui constitue le fondement de toute société. C'est donc autour de ces deux axes que nous avons établi notre dossier.

Nous tirerons d'abord quelques leçons de l'investissement mis en place l'an passé sous la houlette de M. Bonnet pour répondre au ferme et vibrant appel à l'engagement que Monsieur l'abbé de Cacqueray adressait aux chefs de famille à l'occasion des élections municipales du printemps 2008 : si les chefs de famille doivent prendre leur responsabilité, les épouses ont également leur rôle à jouer (cf. I/) pour les encourager et les soutenir dans leur tentative heureuse (cf. II/)... ou malheureuse (cf. III/) !

Puis nous développerons un combat à mener, tout spécialement dans l'Aude où fleurissent tant de nos familles qui en constituent l'enjeu central. Aussi, après avoir retracé les grandes lignes du mouvement familial (cf. IV/), nous exposerons l'une de ses représentations : les Associations Familiales Catholiques (AFC – cf. V/) dont l'Aude est entièrement dépourvue : la place est donc à prendre pour un combat catholique dans la Cité !

Ad majorem Dei gloriam...

Abbé de Villemagne

Partie I : élections municipales — s'investir dans la commune

I/. La mission de l'épouse dans l'apostolat social : encourager et soutenir son époux.

Une épouse qui comprend son rôle ne se borne pas à transformer son intérieur en paradis, elle porte plus loin ses ambitions : elle voudrait faire rayonner au dehors le bonheur de son foyer.

Elle a raison : la famille est « la cellule sociale », c'est-à-dire l'élément constitutif et fondamental de la société. Pour accomplir pleinement sa mission, la famille doit travailler, selon ses moyens, au bien général. Elle doit s'efforcer d'assurer bonheur et prospérité, non seulement à ceux qui la composent, mais encore à tous ceux avec lesquels ses membres ont à entrer en relations. Si l'épouse comprend ces grands principes d'ordre chrétien, elle exercera autour d'elle une action bienfaisante, elle aidera puissamment son mari à sortir de chez lui pour se dévouer au salut commun, elle apprendra à ses enfants l'amour du prochain et l'oubli de soi. En agissant ainsi, cette épouse, « attrait de son foyer », fera de ce même foyer un centre d'attraction, autour duquel graviteront une foule de bonnes volontés.

Il pourrait arriver, en effet, que l'époux se trouve désigné, par le fait de son influence sociale, pour des charges publiques. La liste municipale, par exemple, le réclame comme candidat, peut-être même comme chef de file : il est possible qu'il devienne maire ou adjoint de sa commune.

A ce moment, cet honnête homme, effrayé des responsabilités, serait tenté de reculer. Quand on est obligé de vaquer à ses affaires et qu'on n'a pas d'ambitions, on redoute par dessus tout ces postes, honorables mais très lourds, que décerne le suffrage des concitoyens. C'est pourquoi un refus catégorique serait déjà sur les lèvres du futur candidat si l'épouse ne se trouvait là pour lui **faire comprendre qu'il manquerait au devoir en fuyant la peine.**

Elle montre, en effet, à son mari l'utilité pour le pays de chefs catholiques, profondément dévoués à la cause de Dieu. Que de fois un maire chrétien a été le bras droit du curé pour le maintien d'une paroisse dans la voie du bien ! Si donc un homme sérieux et surnaturel n'a pas de raisons supérieures pour se soustraire aux charges officielles, il ne doit pas hésiter à les accepter.

Ces premiers arguments ne suffisent peut-être pas à vaincre les scrupules du mari : il se croit incapable et incompetent. Sa femme peut lui faire remarquer alors que les gens sans religion, partisans du laïcisme, n'auront pas tant de craintes. Ils sauteront avec ardeur, sans peut-être la moindre préparation antérieure et sans aptitudes spéciales, sur l'honneur qu'il refuse, et s'en serviront pour faire triompher l'erreur, élément destructeur du bien social. Peu importe souvent aux ennemis de la sainte Eglise de servir bien ou mal le pays pourvu qu'ils infusent dans les cœurs le venin de leur haine contre Dieu.

A ces raisons, l'époux désireux du bien, n'hésite pas à souscrire par un sacrifice généreux. Il est **d'autant plus porté à se dévouer qu'il sent qu'il sera toujours soutenu et secondé**, dans les rudes labeurs qu'il se prépare, par l'intelligence et la volonté de sa femme. Car elle comprend, cette énergique épouse, que son apostolat social auprès de son mari n'est peut-être qu'à son aurore et qu'elle devra, avec le même oubli de soi, les mêmes vœux chrétiens, et surtout avec un courage grandissant, être la femme, s'il le faut un jour, d'un conseiller général, d'un député ou d'un sénateur *catholique*, à une époque où, de porter ce titre, est un honneur aussi rare que périlleux.

abbé Ch. Grimaud, in *L'Épouse attrait du Foyer*, pp. 284-290

II/. Petite expérience d'un conseiller municipal :

Conseiller municipal depuis les dernières élections dans une petite commune de 130 habitants, j'encourage vivement qui le peut – ou qui le veut bien... – à pourvoir ce poste ! La chose, en effet, n'est pas utopique ni l'investissement excessif, et les retombées d'un tel engagement, surtout, sont bénéfiques.

Installé dans le joli village de Viviès depuis septembre 2005, je n'ai véritablement lancé le centre équestre « les Centaures » qu'en octobre 2007 avec la première journée « portes ouvertes ». S'il est donc possible qu'un pareil engagement ait influencé – au moins partiellement – les votes, en revanche, je ne crois pas que cela ait joué pour obtenir que mon nom figure sur la liste électorale... tout simplement parce qu'on est venu me chercher, faute de candidats disposés à consacrer de leur temps et sur lesquels le maire puisse réellement s'appuyer. Et il me semble qu'une telle situation se retrouve dans de nombreux villages audois.

Un certain temps, il est vrai, doit être ménagé pour remplir cette fonction, mais il est minime :

- une réunion mensuelle pour traiter les quelques dossiers qui nécessitent l'aval du Conseil Municipal et débattre les projets que chacun peut amener ;
- une participation dans les commissions désignées ;
- un investissement personnel à l'occasion de quelques festivités.

Ce sont surtout les retombées qu'il m'apparaît important de souligner : car ce sont là des éléments objectifs qui vous permettront de juger par vous-mêmes et qui illustreront cette manière simple d'être apôtre, devoir qui nous était rappelé dans le précédent *Seignadou*.

Les scouts marins (troupe de Saint-Joseph-des-Carmes) et les guides de Fanjeaux ont toujours pu avoir accès à l'église pour la messe célébrée par leur aumônier lors de leurs camps ou sorties effectués sur le village... malgré l'opposition virulente de M. le Curé ! A la première, célébrée par M. l'abbé Duverger, Monsieur le Maire avait tenu à être présent, entouré de son épouse et de quelques personnes du village. Et face à cette belle jeunesse, il fit à l'issue un don conséquent à la troupe ! Une autre fois, il prit de nouveau la parole pour remercier chaleureusement d'avoir remis en place les statues de l'église qui avaient été reléguées dans les tribunes suite à la réfection de l'église et à la destruction de l'autel.

Je pus également sans difficulté obtenir que M. l'abbé Simoulin y baptise mon septième enfant en octobre dernier. Là encore, Monsieur le Maire était présent... et ne manqua pas de souligner sa joie d'assister au premier baptême célébré dans l'église au cours de ses vingt années passées à la Mairie.

Enfin, le fait d'avoir un pied dans le Conseil Municipal permet de s'opposer de l'intérieur – et donc efficacement – à certaines influences préjudiciables comme cela aurait pu être le cas suite à la démission du maire, le 1^{er} janvier dernier.

Il est intéressant, pour terminer, de mentionner le revirement « prudent » (ndlr : prudence *charnelle* !) du curé... qui d'ennemi devient – presque – mon ami, pour raison d'opportunité, sans plus. Celui qu'il qualifiait il y a encore quelques mois de « pire que les témoins de Jehova » et à qui il refusait toute discussion, bénéficie désormais d'aimables salutations... pouvant aller jusqu'à la poignée de main, et reçoit même des remerciements publics pour l'installation de la crèche et la remise en place des statues... A quand le retour définitif de l'ancien autel et la célébration par M. le curé de la messe tridentine « qui n'a jamais été abrogée » ? Peut-être pour la prochaine messe annuelle de Noël si le Ciel entend vos prières !

R. Grenet

La prudence chrétienne

La prudence est entendue trop souvent comme la vertu des habiletés et des précautions mises au service de l'égoïsme, de la lâcheté ou de la paresse, mais toutefois sans aller jusqu'à l'extrême. Ce serait la « vertu » des demi-mesures, la vertu de ceux qui ne s'engagent pas à fond et qui trouvent là leur intérêt.

La prudence évangélique au contraire ne réside que dans celui qui s'engage à fond dans le don de soi à Dieu et à ses frères ; elle est la vertu qui découvre les meilleurs moyens au service de cette générosité sans limites et qui les met en œuvre avec justesse et résolution.

On a bien raison, certes, de voir avant tout dans la prudence, une aptitude à l'habileté, à la modération, à la temporisation. L'erreur est de méconnaître en fonction de quoi doivent exister toutes ces attitudes. **C'est en fonction d'un absolu, d'un don absolu.** Hors de là, on ne trouve qu'une prudence dégermée et stérilisée, un misérable petit monstre.

Est-ce que nous voulons une prudence *spirituelle* ou bien une combinaison aussi adroite que dégoûtante de prudence *charnelle* et de prudence *spirituelle* ? Il vaut la peine d'y songer.

La prudence chrétienne est crucifiée et rayonnante comme la vocation à la charité parfaite par rapport à laquelle elle se définit. **Cette prudence est « la folie de la Croix ».**

R.P. Calmel, *Sur nos routes d'exil, les Béatitudes*, p. 75

III/. Enseignement positif d'un échec apparent...

Installé depuis moins de 3 ans dans un petit village qui, malgré son beau nom de Saint Martin, n'en vote pas moins régulièrement à gauche, à l'unisson de ce « pays cathare » réputé anticlérical, il me semblait qu'avec mon profil de « catho tradi », j'allais au devant de difficultés en me présentant au peuple. Il n'en fut rien. Bien au contraire, beaucoup me faisaient la confiance de leurs racines catholiques, comme pour s'assurer de ma considération. Je pensais être un marginal suspect : celui qui a érigé un calvaire à l'entrée de sa propriété et va à la messe en latin. Je découvrais que j'étais plutôt la référence par rapport à laquelle chacun se situait. Même l'ancien maire, prédécesseur du maire sortant et figure de prou du village, « rad.soc. » de toujours, s'affirmait tout à trac l'ami des calotins : « Vous savez, me disait-il, si la religion n'a jamais été trop ma préoccupation, j'étais cependant très copain avec le bedeau. On tapait la belote autour d'un pastis ; même qu'il me disait : quand je serais là-haut, je te préparerai une place ». Je lui assurai qu'une place devait lui être réservée là-haut, auprès du bedeau, son intercesseur au ciel, tandis qu'il me garantissait sa voix pour une place là-haut à la mairie . Promesse, promesses...

En pénétrant dans les maisons, j'ai découvert beaucoup de richesse humaine et de personnalités attachantes, mais aussi beaucoup de misère morale sinon matérielle, de haines recuites, de solitudes, de problèmes personnels et familiaux de toute nature. Pour ces gens égarés et parfois désabusés, le père de famille catholique que je représentais constituait un point de repère, une amarre. Je me suis rendu compte alors de tout le bien que pouvait réaliser le maire dans son village, au-delà de la gestion matérielle de la commune.

Certes, je n'ai pas été élu. J'ai cependant rassemblé sur mon nom près de 45% des voix, et je crois pouvoir dire que si mon implication communale s'était hissée, en 2 ans, au-delà d'une simple présence aux vœux annuels du maire et à quelques semaines de campagne, les circonstances propres à ce village auraient certainement permis une autre issue au scrutin. Les fortes paroles de Mgr Lefebvre exprimées il y a près de 30 ans « vous devez militer (...) pour avoir des maires catholiques (...) Chefs de famille, c'est vous qui êtes responsables de cela, pour vos enfants, pour les générations qui viennent. » sont la sagesse même. Il nous appartient de faire rimer celle-ci avec hardiesse.

Extraits d'un article de G. de Loÿe paru dans la revue *Famille d'abord*

Partie II : développement d'associations en faveur de la famille

IV/. Le mouvement familial :

Les associations familiales françaises inscrivent leur action selon deux courants de pensée qui ont vu le jour à la fin du XIX^e siècle, selon qu'elles concentrent leurs efforts sur l'aspect moral ou législatif de leur combat ; d'où un nécessaire retour en arrière pour comprendre la problématique actuelle d'une éventuelle action au sein de ces associations.

BREF HISTORIQUE

A partir de 1857, deux tendances vont essayer de revaloriser la famille ruinée par la Révolution Française. Les « natalistes », inquiets de la démographie, vont réclamer aux institutions politiques un soutien matériel. Les « familiaux », conduits par le légitimiste LE PLAY, vont s'efforcer de restaurer les bases de la famille et élaborer les premiers éléments d'une politique familiale.

L'alliance nationale - En 1908 était fondée une « Alliance Nationale » pour le relèvement de la population française par l'égalité des familles devant l'impôt. En moins de 5 ans, en réalisant une large partie de son programme, elle avait fait beaucoup pour la famille, sans pour autant avoir contribué à la restructurer.

Le retour aux valeurs familiales - Au moment où, en raison de la dépopulation, l'opinion publique commence à prendre conscience des services rendus à la nation par les familles, des écrivains tels Paul BOURGET, H. BORDEAUX ou Hervé BAZIN, réintroduisent dans les lettres l'institution familiale.

Les premières associations catholiques - A la fin du XIX^e siècle, une fraction de l'épiscopat et un certain nombre de catholiques accompagnèrent cet effort des romanciers par la création des premières associations familiales catholiques locales et limitées.

La ligue Populaire des pères et mères de Familles Nombreuses - Cette association fondée en 1908 par le Capitaine MAIRE va marquer l'essor du mouvement familial. Elle comptait 1.500 groupements en 1919 représentant 600.000 familles et des manifestations grandioses furent organisées à Paris qui imposèrent dans l'opinion publique le fait « famille nombreuse ». Malheureusement en raison d'une centralisation excessive, le mouvement ne put assurer la formation d'élites sociales capables de susciter et de rendre vivantes les sections locales.

Les Associations Catholiques de Chefs de Famille - Ce mouvement de défense des familles catholiques fondé par le Chanoine TOURNIER s'étendit très rapidement : 50 associations en 1908, 400 en 1910. Son action, après la loi de séparation, se concentra avec succès sur le contrôle des manuels de l'école publique.

L'action conjuguée de ces associations amorce en 1913/14 une reconnaissance officielle de la place de la famille nombreuse dans la société, tournant décisif qui se prolongera après la première guerre avec en 1920, au congrès de Lille, la **déclaration des droits de la famille** par le général DE CASTELNAU.

En 1940, après 150 ans d'individualisme, la publication du code de la famille, reconnaît celle-ci comme entité

naturelle et juridique.

LA REPRÉSENTATION INSTITUTIONNELLE DES FAMILLES AU JOURD'HUI

Elle est fondée sur l'ordonnance du 3 mars 1945 qui crée les UDAF (Unions Départementales des Associations Familiales) et l'UNAF (Union Nationale des Associations Familiales) renforcée par la loi de 1975.

La loi énumère les 4 missions des Unions :

- donner des avis aux pouvoirs publics sur des questions d'ordre familial, proposer des mesures conformes aux intérêts matériels et moraux des familles ;
- représenter officiellement auprès des pouvoirs publics l'ensemble des familles, désigner, proposer les délégués des familles aux divers conseils, assemblées ou autres organismes institués par l'état, le département, la commune ;
- gérer tout service d'intérêt familial dont les pouvoirs publics estimeront devoir leur confier la charge ;
- exercer devant toute juridiction, sans avoir à justifier d'un agrément ou d'une autorisation préalable de l'autorité publique, l'action civile relative aux faits de nature à nuire aux intérêts matériels et moraux des familles.

L'UNAF est une institution nationale chargée de promouvoir, défendre et représenter les intérêts de toutes les familles vivant sur le territoire français quelles que soit leurs croyances ou leur appartenance politique. Elle anime les 22 URAF (Unions Régionales de AF) et les 100 UDAF.

L'UDAF est gérée par un conseil d'administration de 36 personnes élues pour moitié par les associations familiales du département et pour l'autre moitié désignées par les mouvements existants dans le département.

Une UDAF peut être représentée dans 45 organismes officiels telle la Caisse d'Allocations Familiales. Elle peut avoir en propre des commissions de réflexion sur le secteur social (hôpitaux), l'éducation/formation, l'habitat/le cadre de vie, l'éthique (clonage, arrêt Perruche) : le résultat du travail de ces commissions est à la base des prises de positions publiques de l'UDAF.

AGIR AU SEIN D'UNE REPRÉSENTATION FAMILIALE

La famille étant attaquée de toutes parts, il est indéniable que l'engagement dans un mouvement familial s'impose. Et ce d'autant plus que **l'institution familiale est le seul endroit où est reconnu le vote familial**.

L'adhésion à une association locale peut comporter plusieurs niveaux de participation :

- adhésion simple : action limitée à l'apport des voix proportionné au nombre d'enfants.
- adhésion et implication dans l'association.
- adhésion et implication dans le cadre de l'UDAF. Les représentations institutionnelles sont très nombreuses et peuvent correspondre à nos compétences, nos centres d'intérêts. **Ces représentations dans notre commune ou notre quartier, permettent de participer à la vie sociale avec un statut particulier reconnu institutionnellement et de peser un poids non négligeable supérieur à celui d'action isolée.**

QUELLE ASSOCIATION CHOISIR ?

Chaque association, quelle que soit son appartenance, est en général, le reflet de son président et de son conseil d'administration. Les places sont à prendre, le bénévolat est rare mais c'est l'UDAF qu'il faut briguer et à travers elle **la représentation institutionnelle des familles**.

Les principales associations sont :

la Fédération des Familles de France (FFF) : association regroupant environ 200.000 familles, laïque, très axée sur les services. Elle fait preuve d'un professionnalisme certain. Globalement elle relève de la tendance « nataliste ».

les Familles Rurales : association laïque, spécifique au milieu rural, traversée actuellement par un courant « écologique », réformiste et révolutionnaire.

les Associations Familiales Catholiques (AFC) : association regroupant 40.000 familles réparties dans 380 AFC, dans la mouvance de l'Eglise conciliaire, très active sur les « chantiers éducation ». Elle s'inscrit dans la lignée des « familiaux ».

Il existe de nombreuses autres associations à vocation très ciblée.

le Mouvement Catholique des Familles (MCF) est un mouvement jeune qui ne compte à ce jour qu'une seule association à vocation nationale. Une expérience est en cours à Marseille pour créer une association locale.

Jusqu'à ce jour, les demandes de représentation des pacés ont toujours été refusées, bien que l'UNAF se refuse à privilégier un modèle familial.

EN CONCLUSION

La famille est un élément fondamental de la société et nos adversaires l'ont bien compris qui ont multiplié les lois et les manœuvres pour la vider de sa substance. Mais là encore, les progrès de la subversion depuis cinquante ans ont été permis avant tout par la **démobilisation des élites laïques et religieuses**.

Or nous devrions pouvoir réagir efficacement tant les problèmes de la famille « collent » à l'ordre naturel des choses et peuvent être perçus dans leur vraie dimension si on prend la peine de rappeler à nos interlocuteurs quelques vérités essentielles de la loi naturelle.

Comme l'ont montré ces quelques lignes, le combat doit être mené sur **deux fronts** : celui des « familiaux » et celui des « natalistes ». Certes, c'est au quotidien, sur des questions très concrètes et immédiates, que nous devons nous battre, mais il ne peut y avoir de solution durable et fiable sans le vote de lois protégeant les familles et réprimant tout ce qui peut leur porter atteinte. **Nous nous sommes battus pour nos églises, nos écoles, nos jeunes, la Cité, qu'en est-il du familial ?**

Le MCF est encore jeune, mais l'avenir est devant lui et comme toujours ce qui manque ce sont les ouvriers. Mobilisons nous, apportons notre pierre à l'édifice, des places sont à prendre. Alors au travail avec la grâce de Dieu!

C. Brunet de Coursou
Président d'association familiale depuis 1978
Administrateur UDAF pendant 10 ans
Administrateur CAF depuis 1984

V/. Les Associations Familiales Catholiques – « AFC » :

UN PEU D'HISTOIRE

C'est le **chanoine TOURNIER** qui crée, en 1905, la première **Association Catholique des Chefs de Famille (ACCF)**. Cette initiative connaît un grand succès puisqu'on comptabilise, en 1914, 762 associations et 72 fédérations départementales regroupées au sein d'une « union nationale » des ACCF. Nous sommes en pleine guerre scolaire, et ces associations veulent, avant tout, **soutenir l'enseignement catholique**. Cependant, un premier congrès à Lyon élargit le champ d'action de ces associations à la **promotion de la famille**, à la lumière de la doctrine et de la morale catholique. Après la guerre, l'Eglise de France encourage officiellement les ACCF. Un congrès réunit à Lille les ACCF et d'autres mouvements familiaux pour y définir les grandes lignes d'une politique familiale. Les préoccupations du moment sont l'encouragement à la natalité.

Un large consensus politique existe alors sur les questions qui touchent à la famille et on peut, d'ailleurs, observer en matière de politique familiale, une grande continuité entre la fin de la III^e république, le régime de Vichy et l'après guerre :

- le 29 juillet 1939, promulgation du Code de la Famille et création d'un Secrétariat d'Etat à la Famille : les allocations familiales sont nées. Le régime de Vichy continue la politique familiale et les mesures prises en ce domaine ne seront pas abrogées à la Libération.
- le 3 mars 1945, le gouvernement, pour mieux connaître les attentes des familles, crée l'**UNAF (Union Nationale des Associations Familiales)** et les **UDAF (Unions Départementales des Associations Familiales)**. Pour intégrer le cadre gouvernemental, sont créées les **Associations Familiales Catholiques – « AFC »** – et la **Confédération Nationale des AFC (CNAFC)**. Les ACCF disparaîtront en 1981.
- en 1960, à Saint-Etienne, les objectifs du mouvement sont précisés : « *Défendre la famille tant sur le plan spirituel, moral que matériel et ce en conformité avec les enseignements de l'Eglise Catholique en intervenant auprès des pouvoirs publics, notamment au sein de l'UNAF par la CNAF et des UDAF par les fédérations départementales.* »
- le 6 octobre 1992, les AFC réaffirment leur caractère catholique et signent avec les autorités ecclésiastiques un protocole au terme duquel elles s'associent à la Pastorale Familiale en tant que mouvement de laïcs. Ce protocole sera révisé plusieurs fois et doit être visé dans les statuts de chaque AFC créée. Précisons que la majorité des mouvements familiaux créés au siècle dernier étaient d'obédience catholique ; **les AFC seules ont gardé leur spécificité catholique.**

La CNAFC a été déclarée d' « utilité publique » : ceci a l'avantage, outre une meilleure représentativité auprès des pouvoirs publics, d'appliquer la déduction fiscale des 66% pour les dons ou cotisations. Elle a été également agréée en tant qu'association de consommateurs. Le Président de la CNAFC qui a succédé à Paul DE VIGUERIE est Antoine RENARD, ingénieur civil des Mines, marié, père de 3 enfants, chef d'entreprise. Les AFC représentent **35.000 familles adhérentes**, réparties dans **350 AFC locales** et **73 fédérations dé-**

Je félicite de tout cœur tous ceux qui font partie d'une association quelle qu'elle soit : associations pieuses, associations d'action catholique, associations de charité... Que votre générosité se manifeste de toute manière : la charité de Jésus-Christ est grande, elle est ouverte à tous les cœurs. Et c'est pourquoi je souhaite vivement que vous ayez ce **souci de faire du bien** d'abord dans vos foyers, mais aussi partout où vous êtes, dans votre profession, dans les écoles chrétiennes, etc. ; que vous fassiez du bien, que vous rayonniez les vertus, **non seulement dans les foyers, non seulement dans votre profession, mais aussi dans la commune**. Par les vertus des chrétiens, les pays seront meilleurs. Par cette sève divine qui circule dans vos âmes, vous rayonnerez la vertu et la joie de Notre Seigneur Jésus-Christ, non seulement dans les communes, mais dans la cité. Nous devons souhaiter aussi que notre cité soit profondément chrétienne, afin que toute l'atmosphère de nos vies, toute l'atmosphère de notre pays soit chrétienne, afin que Notre Seigneur règne vraiment dans les âmes.

Mgr Lefebvre, 15 avril 1962

Discours pour la prise de possession de la Cathédrale

partementales. Elles sont présentes sur tout le territoire français, y compris dans les DOM-TOM. Sur le plan international, les AFC font partie de la Fédération des Associations Familiales Catholiques en Europe, de la COFACE (confédération des associations familiales de l'Union Européenne) et d'autres réseaux internationaux comme l'Union mondiale des familles.

QUE FONT LES AFC ?

Les AFC définissent leur mission selon l'enseignement de l'Eglise catholique et la développent sous les trois aspects suivants :

1. valoriser la famille fondée sur le mariage et ouverte à la vie comme chemin de bonheur et d'épanouissement de **la personne**.
2. discerner localement les besoins des **familles** et prendre des initiatives pour y répondre : services, rencontres, formation, aide éducative, etc.
3. être une force de proposition permanente auprès des **acteurs économiques, sociaux et politiques** pour que le choix de la famille et l'accueil de l'enfant soient facilités.

Le soutien aux familles : il dépend à la fois des besoins et des possibilités de chaque association et peut revêtir la forme de « bourse aux vêtements », soutien scolaire, baby-sitting, etc. Trois antennes connaissent un vrai succès :

- **la quête pour la vie** : chaque année, le dimanche de la « fête des mères », les AFC sont habilitées à quêter sur la voie publique pour une association de leur choix qui défend la mère et l'enfant en difficulté. A Bordeaux, la quête est au profit de Mère de Miséricor-

de.

- **les chantiers « éducation »** : ils sont ouverts même aux non adhérents. Le principe est la réunion d'une dizaine de mères de famille ayant des enfants de 0 à 20 ans. Y sont abordés les thèmes les plus divers touchant à l'éducation des enfants comme l'hygiène alimentaire, l'organisation des loisirs, l'attitude à avoir face à une crise d'adolescence, l'éveil à la Foi, etc. Ces chantiers répondent à un vrai besoin et témoignent d'une rupture de transmission des normes éducatives de mères aux filles, accentuée par le travail des femmes et l'éloignement géographique des familles.
- **le Service Consommation** : la CNAFC a reçu le label association de consommation ce qui lui donne le droit d'intervenir auprès des autorités compétentes pour tout ce qui touche à la consommation. Chaque AFC peut créer une antenne consommation, adhérer aux conseils régionaux des associations de consommateurs, y recevoir des formations. Elles sont habilitées à assister leurs adhérents dans tous les litiges touchant à la consommation, notamment devant le juge de proximité, et à saisir directement les médiateurs mis en place dans les services publics (EDF, Gaz de France, La Poste, etc.) ou organismes tels que banques, assurances, téléphonie mobile.

L'action auprès des pouvoirs publics : les membres des AFC siègent à l'UNAF, dans les UDAF, à la CAF, au sein du Conseil Economique et social et seront habilités prochainement à siéger dans les commissions hospitalières. A Paris, les contacts avec le gouvernement sont réguliers. Ils ont beaucoup œuvré pour les textes touchant à la validation des acquis de l'expérience (V.A.E), ce qui permet, par exemple, à une femme non enregistrée sur le registre des Métiers de faire reconnaître son aptitude à exercer une activité menée aux côtés de son mari. Ils suivent la législation en matière de Bioéthique. Les AFC de Versailles se sont beaucoup investies aux côtés de la Fondation Lejeune pour dénoncer les dérives eugénistes du Téléthon. Elles ont lancé une pétition nationale pour le Mariage. Elles se mobilisent pour la question du travail le dimanche, la lutte contre la pornographie, la protection des mineurs dans les médias, les jeux vidéo, internet, etc. A ce titre, elles siègent au conseil supérieur d'information sexuelle, à la commission de contrôle des

publications destinées à la jeunesse, à la commission de classification des œuvres cinématographiques.

COMMENT ADHÉRER ?

Pour adhérer, il suffit de prendre contact avec l'AFC la plus proche de son domicile (ndlr : qu'il faudra auparavant créer puisque l'Aude n'en comptabilise aucune !), signer un bulletin d'adhésion et payer sa cotisation. Il faut être marié ou veuf, avoir ou avoir eu des enfants.

Signalons que chaque adhésion est comptabilisée au sein des UDAF et de l'UNAF et apporte des voix à l'association : une voix par adhérent avec bonification pour les familles de 3 enfants et plus, ou avec enfant handicapé. Ainsi une famille de 4 enfants apporte 7 voix (le père, la mère, chacun des 3 enfants mineurs de 18 ans, auxquelles s'ajoute une voix de bonification). **Le nombre est toujours un argument de poids en régime démocratique !**

On peut aussi **créer une AFC** dont les statuts doivent être homologués par la CNAFC : il existe pour cela des statuts types. Si une partie des cotisations est reversée à la CNAFC, celle-ci, en retour, met à la disposition des AFC locales son staff et de nombreux services comme celui d'être assuré pour l'association et ses membres, ce qui s'avère très utile pour l'organisation de conférences par exemple. Précisons enfin que les membres des AFC sont tous bénévoles, exception faite d'une dizaine de salariés à Paris.

EN CONCLUSION

L'efficacité des AFC est comme toujours proportionnelle à l'opiniâtreté de ses adhérents. Il y a des AFC plus performantes que d'autres. Rien n'est magique. Il est certain, toutefois, que ce mouvement apporte de grandes opportunités et qu'il offre un outil non négligeable pour un combat catholique dans la Cité.

Les structures existent et ce, grâce au combat mené par ses adhérents depuis un siècle maintenant : **il serait dommage de les négliger et de gaspiller des énergies pour tenter de refaire ce qui existe déjà...**

M. de Sivry

EN CONCLUSION

L'apostolat est-il un devoir ou une œuvre de surrogation, oserai-je dire, un luxe spirituel... ? Est-il « facultatif », comme de prendre la discipline, ou de faire à minuit, prosterné par terre, l'Heure Sainte, chose très belle, mais pas obligatoire ?

Non, l'apostolat, surtout de nos jours, étant donné les graves heures que nous vivons, est un devoir, un devoir pressant.

Apôtres du grand Roi, écoutez-moi, avec vos cœurs. **Peut-on aimer Jésus, d'un grand, d'un sérieux amour, et rester en même temps indifférents ?** Puis-je Lui dire que je L'aime, tandis que je me croise les bras devant cette foule d'enfants qui seront demain des amis ou des blasphémateurs ; qui, dans vingt ans, voteront pour Dieu ou contre Dieu, dans la vie publique et nationale, et qui, dans leurs foyers, formeront des enfants comme ils ont été élevés eux-mêmes ? **Voyez-vous les conséquences de votre inertie... se répercutant de génération en génération ?** Dois-je demeurer indifférent, dois-je laisser ces foyers devenir des repaires haineux de cœurs ou neutres, alors que je pourrais préparer des Béthanies d'amour pour le Cœur de Jésus ?... Voulez-vous dire, comme Caïn : « *Qui m'a chargé de l'âme de mon frère ?* » (Gen IV, 9)

Père Matéo, *Jésus Roi d'Amour*, p. 332

La voix des supérieurs

Suite au décret du 21 janvier 2009 déclarant « privé d'effets juridiques » le décret publié le 1er juillet 1988 par lequel les quatre évêques de la Fraternité Saint-Pie X étaient mis au ban de l'Eglise, M. l'abbé de Cacqueray, supérieur du district de France depuis l'été 2002, prononça le dimanche 25 janvier une homélie à Saint-Nicolas-du-Chardonnet où il explicita le **sens des discussions doctrinales** demandées depuis toujours par la Fraternité et enfin acceptées par le Saint Père « pour approfondir les questions encore ouvertes ».

On découvrira dans cet extrait significatif un exposé simple et accessible des trois points essentiels sur lesquels il faudra nécessairement débattre avec la Rome conciliaire en raison du désaccord profond qui l'oppose avec la Tradition constante de l'Eglise: liberté religieuse, œcuménisme et collégialité.

L'essentiel, et le meilleur service que la Fraternité peut rendre à l'Eglise, consiste à faire prendre conscience au plus grand nombre d'âmes possible ; mais surtout au plus grand nombre de prêtres possible ; mais surtout au plus grand nombre d'évêques et de cardinaux possible ; mais surtout de faire prendre conscience au Pape lui-même et de lui démontrer que la crise où se trouve l'Eglise, et l'état où se trouve l'Eglise, Mes bien chers Frères, n'a pas pour origine de mauvaises interprétations du Concile, mais le Concile lui-même.

Or donc, au jour d'aujourd'hui, pour parler de l'avenir de la Fraternité et de ses relations avec Rome, il faut que je vous dise quelques mots **de ces fameuses discussions doctrinales**, dont vous entendez parler depuis longtemps, parce que nous les réclamons depuis longtemps de tous nos vœux et dont nous voyons, ce qui nous encourage, que le Pape désormais en accepte publiquement le principe dans le Décret même d'annulation des excommunications. Je ne suis pas à même de vous dire quelles seront les modalités pratiques de ces discussions doctrinales. Mais, plus important que cela, je puis brièvement vous donner quelques-uns des principaux débats qui se produiront, c'est à dire ce qui constitue l'essentiel de notre désaccord avec ce que l'on appelle la « Rome conciliaire », la Rome du Concile, la Rome qui a pris comme boussole le Concile Vatican II.

1 - Dans un premier domaine : l'Eglise avait toujours enseigné le devoir des chefs d'Etat catholiques dans leur fonction même de chefs d'Etat, en tant que chefs d'Etat, de reconnaître Notre Seigneur Jésus-Christ comme le seul vrai Dieu, et de Lui rendre, à Notre Seigneur Jésus-Christ, les honneurs qui lui sont dus. Un chef d'Etat catholique digne de ce nom doit reconnaître **Notre Seigneur Jésus-Christ dans Sa souveraineté sociale sur son pays**. Le chef d'Etat catholique, -sachant que pour tous les hommes sans exception la Foi catholique est la seule par laquelle on puisse être sauvé-, doit donc, pour le bien de ses sujets, des citoyens, s'efforcer de favoriser le développement de la religion Catholique dans son pays et d'édicter une législation en conformité avec la loi naturelle et la loi de l'Évangile.

Or le Concile Vatican II, au nom d'une nouvelle conception de la dignité de la personne humaine, a prôné une nouvelle doctrine dont nous disons bien qu'elle est en contradiction avec la tradition de l'Eglise. Le Concile a prôné la séparation de l'Eglise et l'Etat et la complète neutralité de l'Etat dans le domaine religieux. En réalité, cette neutralité est une tromperie, qui permet à l'Etat de devenir souverain dans le domaine même religieux et moral. C'est lui qui édicte quelles sont les lois morales ou non, et nous savons jusqu'où cela est en train d'aller.

Cette nouvelle conception prône que chaque religion, sans aucun égard à ce qu'elle soit vraie ou fausse, à ce qu'elle honore le vrai Dieu ou des faux dieux, peut se développer comme elle le veut, sans que le chef d'Etat n'ait plus aucune obligation de favoriser la religion vraie. Ces deux doctrines, Mes bien chers Frères, sont en contradiction l'une avec l'autre. Monseigneur Lefebvre a consacré tout un livre qui s'appelle : « Ils L'ont découronné », a montré cette opposition entre la doctrine traditionnelle de l'Eglise et celle du Concile Vatican II. Le plus grand service que la Fraternité Saint Pie X peut aujourd'hui rendre à l'Eglise, c'est de faire la démonstration jusqu'à l'évidence de cette gravissime contradiction qui a totalement obscurci la question des rapports de l'Eglise et de l'Etat.

2 - Dans un deuxième domaine : L'Eglise, le Magistère de l'Eglise, a toujours dit sa conviction, sa certitude, que Dieu n'a voulu qu'un seul médiateur entre le Ciel et la Terre, et ce seul médiateur c'est Son propre Fils, Lui-Même, qui est venu habiter parmi nous : c'est le mystère de l'Incarnation. Notre Seigneur, qui a versé Son sang sur la Croix pour nous racheter de nos péchés : c'est le mystère de la Rédemption. C'est par ce sang, et par ce seul sang, le Sang de Notre Seigneur Jésus-Christ, que nos péchés ont été remis, que nos péchés peuvent être remis dans la confession, c'est Lui seul qui a rouvert les portes du Ciel.

Or nous disons que le Concile Vatican II a jeté les fondements d'une nouvelle doctrine qui n'a plus eu le courage d'affirmer que le Catholicisme était bien l'unique religion vraie, la seule qui ait été révélée par Dieu. Le Concile a porté un regard démagogique sur les autres religions ou dites telles. Il les a louées, il a dit tout le bien qu'il pensait d'elles, qu'il pouvait dire d'elles. Il a considéré qu'elles pouvaient être d'autres voies de salut pour les hommes. Il n'a plus dit que les hommes égarés dans d'autres religions peuvent être sauvés, mais s'ils le sont, qu'ils le sont malgré la religion à laquelle ils appartiennent, et non pas grâce à elle. En faisant ainsi, le Concile a cassé l'immense effort missionnaire de l'Eglise, et la vocation même du prêtre et du missionnaire. A quoi bon encore aller évangéliser, si toutes les religions sauvent et permettent d'aller au Ciel ?

Ecoutez par exemple, pour voir par vous-mêmes, ces quelques lignes que le Concile a consacrées à la religion musulmane, et vous verrez si vous retrouvez dans ces lignes quelque dénonciation que ce soit d'une religion qui n'a pas été donnée par Dieu et qui ne mène pas à Dieu. Je cite le Concile :

« L'Eglise regarde aussi avec estime les musulmans, qui adorent le Dieu un, vivant et subsistant, miséricordieux et tout-puissant, créateur du ciel et de la terre, qui a parlé aux hommes. Ils cherchent (les Musulmans) à se soumettre de toute leur âme aux décrets de Dieu, même s'ils sont cachés, comme s'est soumis à Dieu Abraham, auquel la foi islamique se réfère volontiers. Bien qu'ils ne reconnaissent pas Jésus comme Dieu, ils le vénèrent comme prophète; ils honorent Sa mère virginale, Marie, et parfois même L'invoquent avec piété. De plus, ils attendent le jour du jugement où Dieu rétribuera tous les hommes ressuscités. Aussi ont-ils en estime la vie morale et rendent-ils un culte à Dieu, surtout par la prière, l'aumône et le jeûne.

Si, au cours des siècles, de nombreuses dissensions et inimitiés se sont manifestées entre tous les Chrétiens et les musulmans, le Concile les exhorte tous à oublier le passé et à s'efforcer sincèrement à la compréhension mutuelle, ainsi qu'à protéger et à promouvoir ensemble, pour tous les hommes, la justice sociale, les valeurs morales, la paix et la liberté ».

Point final de tout ce que le Concile a trouvé à dire au sujet d'une fausse religion, l'Islam, qui a été fondée par le diable et qui mène au diable.

3 - Le troisième point et le dernier point sur lequel la Fraternité exprime, doit exprimer, a le devoir en conscience d'exprimer son désaccord profond avec le Concile, c'est la question de la collégialité. Notre Seigneur Jésus-Christ en disant : « Tu es Pierre, et sur cette pierre je fonderai Mon Eglise » a fait de Son Eglise une monarchie dont le monarque est le Pape qui possède le pouvoir plein et entier sur l'Eglise. Notre Seigneur Jésus-Christ n'a pas fait des Apôtres un Collège qui serait à côté du successeur de Pierre, comme une sorte d'Assemblée Constituante, qui porterait un contre-pouvoir dans l'Eglise. Or le Concile Vatican II a touché à la Constitution même de l'Eglise en faisant du corps des évêques une sorte de Collège, qui est comme un autre pouvoir, qui paralyse celui du Pape depuis le Concile.

A cela aussi, à l'entrée de ce souffle démocratique dans l'Eglise qui ne s'est pas fait simplement au niveau du Souverain Pontife, mais qui s'est fait à tous les niveaux de la hiérarchie de l'Eglise, nous exprimons notre désaccord, notre désaccord en disant que ce n'est pas la Constitution que notre Seigneur Jésus Christ a donnée à Son Eglise.

Mes bien chers Frères, ces quelques considérations sont là pour vous montrer que ces fameuses questions doctrinales dont vous avez entendu parler ne sont pas pour nous faire plaisir, ne sont pas des espèces de questions éthérées, réservées à quelques théologiens intellectuels, qui n'ont aucune répercussion en réalité sur la situation. Par ces quelques exemples que je vous ai donnés je vous montre que **ces questions doctrinales touchent à la Foi**. Et la Fraternité aurait dû ne jamais exister si les questions théologiques que nous voulons aborder ne touchaient pas à la Foi. C'est parce qu'elles touchent à la Foi de Notre Seigneur Jésus-Christ telle qu'Il nous l'a donnée et que nous n'avons pas le droit de brader, de diminuer en quoi que ce soit, que nous voulons ces discussions doctrinales, que nous faisons ces discussions doctrinales qui touchent à la doctrine même de l'Eglise, à la Foi même révélée par Notre Seigneur Jésus-Christ, et nous ne pouvons pas en concéder un iota.

Et je pense qu'il est très important, alors même que nous avons dit toute notre reconnaissance à l'égard du Pape Benoît XVI, que dans le même temps nous sachions que la profondeur du combat ne s'arrête pas à la liberté qui a été redonnée à la messe, ou à l'opprobre qui a cessé pour nos évêques, mais que nous comprenons bien que notre combat, c'est le combat de la Foi. Bien plus que le combat de la Messe, nous combattons pour la Foi, cette Foi que nous avons reçue de nos pères et que nous voulons transmettre inchangée à nos enfants. Nous ne voulons pas être dans l'histoire du monde, et dans l'histoire de l'Eglise, le maillon par lequel la chaîne a craqué et par lequel la Tradition n'a plus été communiquée aux générations d'après. Nous ne sommes pas les propriétaires de cette Foi. Nous en sommes les dépositaires. De même que nos parents nous ont transmis cette Foi, nous voulons la transmettre inchangée à nos enfants.

Abbé Régis de Cacqueray

Appel aux FOYERS ADORATEURS : SITIO !

Le **FOYER** : l'âtre où le feu brûle, où il crépite joyeusement en faisant jaillir des milliers d'étincelles, où il rayonne par sa chaleur et sa lumière, où parfois, il couve silencieusement, apaisé, rougissant les braises chaleureuses, irradiant et éclairant tout ce qui l'entoure...

« **ADORATEUR** » : « L'adoration ! Ah ! C'est un mot du Ciel ! C'est l'extase de l'amour. C'est l'amour écrasé par la beauté, la force, la grandeur immense de l'objet aimé et il tombe en défaillance dans un silence profond, plein, ce silence dont parlait David lorsqu'il s'écriait : « Le silence est Ta louange ! » Oui, c'est la plus belle des louanges puisque c'est elle qui se chante éternellement au sein de la Tranquille Trinité et c'est aussi le dernier effort de l'âme qui surabonde et ne peut plus dire... »

Ste Elisabeth de la Trinité

La sanctification des familles pour la sanctification des prêtres : plus que jamais, les prêtres, tous les prêtres, ont un immense besoin de prières ; bien sûr, certaines congrégations religieuses sont particulièrement vouées à cet apostolat, mais elles sont de moins en moins nombreuses...

Et c'est à nous, simples fidèles peut-être « ouvriers de la dernière heure », à qui Jésus s'adresse :

« **Je veux que Mes prêtres soient les semeurs d'amour** »

... pour cela, il faut s'offrir et prier pour eux, car « le Sacerdoce est le cœur mystique du Christ et le vrai cœur de l'Eglise, afin que l'amour se répande sur le monde et embrasse les âmes »

Ecrits de Louise-Marguerite Claret de la Touche.

C'est pourquoi est née la chaîne des Foyers adorateurs, chaîne de prières qui relie des familles ou des personnes isolées du 1^{er} jeudi au 1^{er} samedi du mois.

L'adoration peut se passer à domicile. Durant une heure, les adorateurs d'un foyer portent les intentions qui ont été confiées (cf. le bulletin mensuel) à la chaîne de prières : intentions pour la sanctification des prêtres et par conséquence, intentions pour la conversion des âmes, car de la Sainteté du prêtre dépend celle de tout un peuple.

Plus qu'une prière d'un instant, elle est surtout l'offrande de cette petite église domestique que constitue le foyer centré sur le Sacré-Cœur et le Cœur Immaculé de Marie.

Nés en l'an 2000, les Foyers adorateurs du Languedoc voudraient se multiplier afin de faire une **chaîne autonome** et ainsi se dissocier de Toulouse qui ferait de même.

Pour cela, que chaque foyer adorateur trouve une ou plusieurs familles (ou personnes seules) qui voudraient se joindre à ce brasier d'amour qui monte vers le Ciel,

Pour la sainteté des prêtres
Pour la sainteté des âmes
Pour la plus grande gloire de Dieu !

Pour tout renseignement, contactez :

Madame Michaëla Pieronne au 04.68.79.74.38

Madame Anne-Sylvie Doutrebente au 04.68.69.09.75

Vous pouvez aussi vous procurer le petit livret « Les Foyers adorateurs – Statuts et âme de l'œuvre » en vente à la Chapelle Saint-Joseph-des-Carmes.

Horaires des chapelles

Saint-Joseph des Carmes

11290 Montréal - 04 68 76 25 40

Le dimanche : Messes 7h45 et 11h00

Confessions 10h30

Vêpres et Salut 18h45

Complies à 20h50

Le samedi : Confessions de 16h00 à 17h00

En semaine de période scolaire :

Messes 6h45 et 11h40,

ainsi que 10h40 les lundi et jeudi

Salut du St Sacrement le jeudi à 19h10

Chemin de Croix le vendredi à 19h10
(sauf Mois du Rosaire et Temps Pascal)

Chapelet les autres jours

Complies à 20h50

En semaine hors période scolaire :

Messes : 7h45 et 11h40

Vacances scolaires :

Messe : 7h45 en principe

Chapelet, Salut du St Sacrement et
Chemin de Croix à 19h00 (en principe)

DDDDDDD

Saint Dominique du Cammazou

11270 Fanjeaux

Tel-Fax Aumônerie 04 68 24 60 33

Dimanche et fêtes : Messe chantée à 9h30

Période scolaire :

- Lundi et samedi 8h30

- Mardi à vendredi 7h15 et 11h30

➤ Jours de messe chantée, une seule messe
à 11h00

Congés scolaires : messe à 8h30 tous les jours

Confessions pour les fidèles :

Samedi : -après l'action de grâce de la messe
de 8h30

- de 17h30 à 19h00

Dimanche : de 8h30 à 9h20

(pas de confessions après la messe)

DDDDDDD

Chapelle du Sacré-Cœur

24 rue Mahuziès - 81100 Castres

Pout tout renseignement :

Ecole St Joseph des Carmes au 04 68 76 25 40

Le dimanche : Messe à 10h30

Confessions et chapelet à partir de 10h00

Le premier vendredi du mois : Messe à 18h00

Confessions à 17h30 et après la messe

Le premier samedi du mois : Messe à 18h00

Conférence à 17h15

Confessions après la messe

HONORAIRES DE MESSES

1 MESSE : 16 €

1 NEUVAIN : 160€

1 TRENTAIN : 640 €

Ephémérides du mois de mars 2009

			Saint Joseph	Sacré-Cœur
dim 1	Ier Dimanche de Carême,			
		1ère cl., violet	Abbé de Sivry	Abbé de Villemagne
lun 2	De la Férie,			
		3ème cl., violet		
mar 3	De la Férie,			
		3ème cl., violet		
mer 4	Des Quatre-Temps, Mém. de saint Casimir, Confesseur			
		2ème cl., violet		
jeu 5	De la Férie,			
		3ème cl., violet		
ven 6	Des Quatre-Temps, premier vendredi du mois Mém. des saintes Perpétue et Félicité, Martyres			Toulouse
		2ème cl., violet		
sam 7	Des Quatre-Temps, premier samedi du mois Mém. de saint Thomas d'Aquin, Conf. Patron écoles cath.			Toulouse
		2ème cl., violet		
dim 8	IIème Dimanche de Carême,			
		1ère cl., violet	Abbé de Villemagne	Abbé Le Noac'h
lun 9	De la Férie, Mém. de sainte Françoise Romaine, Veuve			
		3ème cl., violet		
mar 10	De la Férie, Mém. des Quarante Saints Martyrs de Sébaste			
		3ème cl., violet		
mer 11	De la Férie,			
		3ème cl., violet		
jeu 12	De la Férie, Mém. de saint Grégoire le Grand, Pape et Docteur			
		3ème cl., violet		
ven 13	De la Férie,			
		3ème cl., violet		
sam 14	De la Férie, pèlerinage à N.D. de Marseille			
		3ème cl., violet		
dim 15	IIIème Dimanche de Carême,			
		1ère cl., violet	Abbé Ramé	Abbé Marcille
lun 16	De la Férie,			
		3ème cl., violet		
mar 17	De la Férie, Mém. de Saint Patrick, Ev. d'Irlande			
		3ème cl., violet		
mer 18	De la Férie, Mém. de saint Cyrille de Jérusalem, Ev. et Docteur			
		3ème cl., violet		
jeu 19	Saint Joseph Epoux de la T.S.V., Confesseur Mém. de la férie			Messe à 18h00 Abbé Le Noac'h
		1ère cl., blanc		
ven 20	De la Férie,			
		3ème cl., violet		
sam 21	De la Férie, Mém. de saint Benoît, Abbé			
		3ème cl., violet		
dim 22	IVème Dimanche de Carême,			
		1ère cl., violet	Abbé Le Noac'h	Abbé de Villemagne
lun 23	De la Férie,			
		3ème cl., violet		
mar 24	De la Férie, Mém. de saint Gabriel Archange			
		3ème cl., violet		
mer 25	Annonciation de la T. S. Vierge, Mém. de la férie			Messe à 18h00 Abbé Marcille
		1ère cl., blanc		
jeu 26	De la Férie,			
		3ème cl., violet		
ven 27	De la Férie, Mém. de saint Jean Damascène, Conf. Et Doct			
		3ème cl., violet		
sam 28	De la Férie, Mém. de saint Jean de Capistran, Conf.			
		3ème cl., violet		
dim 29	Ier Dimanche de la Passion,			
		1ère cl., violet	Abbé Marcille	Abbé de Sivry
lun 30	De la Férie,			
		3ème cl., violet		
mar 31	De la Férie,			
		3ème cl., violet		